



La Ferté-Bernard

AP 072 132 26 Z0004	
Date de dépôt	13 mai 2026
Demandeur	RAPID'COUTURE représenté(e) par Madame Sandra POUSSIN
Projet	Modification d'enseignes
Terrain	9 place Voltaire 72400 La Ferté-Bernard
Référence cadastrale	BH 138

ARRÊTÉ D'URBANISME ACCORDANT L'INSTALLATION D'ENSEIGNES

ARRETE N°26-498

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201326-20260707-ARR26-498-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/07/2026

Le Maire

VU la demande d'autorisation préalable enregistrée sous le n° AP07213226Z0004, concernant l'installation d'enseignes sur un immeuble sis 9 place Voltaire - 72400 La Ferté-Bernard, déposée le 13 mai 2026 par Rapid'Couture représentée par Madame Sandra POUSSIN, 9 place Voltaire – 72400 LA FERTÉ-BERNARD,

VU la loi du 22 août 2021 conférant aux maires la compétence en police de la publicité,

VU le code de l'Environnement, notamment ses articles L.581-18 et L.581-21, R.581-9 à R.581-13, R.581-16 et R.581-58 à R.581-65,

VU le Règlement Local de Publicité intercommunal applicable sur le territoire de La Ferté-Bernard approuvé en date du 30 juin 2025 par le conseil communautaire du Perche Emeraude et exécutoire en date du 1^{er} février 2026,

VU les dispositions relatives s'appliquant aux enseignes sur la Zone 2 : Espaces patrimoniaux en agglomération ;

VU le règlement du Site Patrimonial Remarquable de La Ferté-Bernard (Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine) approuvé en date du 26 juin 2023 par le conseil communautaire du Perche Emeraude et exécutoire en date du 19 août 2023,

VU l'avis, de l'Architecte des Bâtiments de France en date du 18 juin 2026,

CONSIDÉRANT que le projet envisagé se situe aux abords d'un monument historique et dans le périmètre du site patrimonial remarquable de La Ferté-Bernard ;

CONSIDÉRANT que l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France est requis et qu'il convient, à cet égard, de prescrire des mesures adaptées ;

/...

CONSIDÉRANT que l'Architecte des Bâtiment de France donne son accord ;

CONSIDÉRANT que l'installation prévue répond au Règlement Local de Publicité intercommunal ;

ARRETE

ARTICLE 1 : L'installation d'enseignes, selon les descriptifs et plans joints au dossier, sur l'immeuble sis 9 place Voltaire - 72400 La Ferté-Bernard, **est accordée** à Rapid'Couture représentée par Madame Sandra POUSSIN.

ARTICLE 2 : Les travaux devront être exécutés dans un délai de deux ans après la présente autorisation. A défaut, elle sera caduque de plein droit.

ARTICLE 3 : L'article R.581-58 du code de l'environnement rappelle que les enseignes doivent être « *maintenue en bon état de propreté, d'entretien et, le cas échéant, de fonctionnement, par la personne exerçant l'activité qu'elle signale.* »

ARTICLE 4 : En application avec le Règlement Local de Publicité intercommunal, les enseignes devront être retirées à la cessation d'activité.

ARTICLE 5 : Copie du présent arrêté est transmis à :

- Rapid'Couture représentée par Madame Sandra POUSSIN
- Monsieur Le Préfet de la Sarthe
- La Police Municipale

Fait à La Ferté-Bernard, le 6 juillet 2026

Pour le Maire, par délégation de fonction

Arrêté n°26-252 du 8 avril 2026

L'Adjoint

Thierry RENVOIZÉ



Voies et délais de recours : Dans un délai de deux mois à compter de la date de la notification, les recours suivants peuvent être introduits conformément aux dispositions des articles R. 421-I et suivants du code de justice administrative :

– **un recours gracieux**, adressé à M. le Maire de La Ferté-Bernard

Service de l'urbanisme

13 rue Viet 72400 La Ferté-Bernard

Dans ce cas, le silence de l'Administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois. Après un recours gracieux, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de ce recours.

– **un recours contentieux**, en saisissant le Tribunal Administratif de Nantes, 6 allée de l'île-Gloriette 44000 Nantes